



DEJIC/OM - ARRÊTÉ N° DEJIC56_120722

OBJET : LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCÈS AU GRADE D'AGENT DE MAÎTRISE TERRITORIAL SANS EXAMEN PROFESSIONNEL PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE – ANNÉE 2022

ARRÊTÉ

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques,

- Vu le Code Général de la Fonction Publique,
- Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,
- Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,
- Considérant les propositions émanant des autorités territoriales des collectivités affiliées au Centre de Gestion,
- Considérant l'arrêté du Président du Centre de Gestion en date du 22 mai 2021 fixant les Lignes Directrices de Gestion de promotion interne,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : À compter du 15 juillet 2022, sont inscrits sur la liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise territorial au titre de la promotion interne pour l'année 2022 les 32 fonctionnaires suivants :

Nom / Prénom	Grade actuel	Collectivités
ARAMBURU Éric	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	COMMUNE D'HENDAYE
BARNETCH Monique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	COMMUNE D'USTARITZ
BEZEAUD Mathieu	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE
BLANC-LARRUE Alain	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	COMMUNE DE BEUSTE
BONNEHON Pascale	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	COMMUNE DE SAINT-PÉE-SUR-NIVELLE
CASAUCAU Serge	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT BÉARN
CAVILLON Martine	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	COMMUNE D'URRUGNE
CAZANAVE Martine	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	COMMUNE DE LASSEUBE
CLAVERIE Dominique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	COMMUNE DE MOUMOUR
CORDOBA Jean-Marcel	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE
ETCHEPARE Françoise	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	COMMUNE D'USTARITZ
FAGOAGA Françoise	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	COMMUNE D'URRUGNE
GARCIA Stéphane	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	COMMUNE DE BILLÈRE
INDART Joana	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE

JAUREGUY Jean-Gilbert	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE
JUNIVER Patrick	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	COMMUNE D'ANGLET
KOZLOWSKI Jérôme	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	COMMUNE DE MOUGUERRE
KREMSER Thierry	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	COMMUNE DE LESCAR
KUHN Pascal	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	COMMUNE DE BILLÈRE
MANCIET Sandra	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	SYNDICAT DES ÉCOLES DE LA RÉGION DE GARLIN
LAHUT Guillaume	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	COMMUNE D'OLORON SAINTE-MARIE
MOCORREA Daniel	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	COMMUNE DE CIBOURE
OLHATS Jean-Michel	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	COMMUNE DE SAINT-PIERRE D'IRUBE
PAJOT Christophe	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	COMMUNE D'HENDAYE
PERELLO François	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	COMMUNE DE LONS
PERROCHEAU Monique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	SYNDICAT DES ÉCOLES DE LA RÉGION DE GARLIN
REGUENGA Antoine	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	COMMUNE DE LONS
ROUCHON Danielle	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	COMMUNE D'ANGLET
ROUTE-LUZÉ Sophie	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE
SAINT-JEAN Anne-Marie	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	COMMUNE DE SAINT-PIERRE D'IRUBE
VICARD Gil	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	COMMUNE DE LONS
VIGNEAU Norbert	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	COMMUNE DE LOUVIE-JUZON

ARTICLE 2^{ème} : L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

L'inscription sur la liste d'aptitude est valable deux ans à compter du 15 juillet 2022. Si le recrutement n'intervient pas dans ce délai, le fonctionnaire peut demander sa réinscription, un mois avant l'échéance, pour chacune des deux années suivantes.

ARTICLE 3^{ème} : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet du Département des Pyrénées-Atlantiques.

ARTICLE 4^{ème} : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de PAU – CS 50543 – 64010 PAU Cedex dans le délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication. La requête peut être déposée sur le site www.telerecours.fr.

Fait à PAU, le 12 juillet 2022,

LE PRÉSIDENT,



Nicolas PATRIARCHE

Maire de LONS

Conseiller départemental de Lescar,
Gave et Terres du Pont-Long